

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 10 OCTOBRE 2023 – Séance ouverte à 19h05

L'an deux mil dix vingt-trois et le vingt-six, le conseil municipal, dûment convoqué, le 20 juin 2023, s'est réuni en session ordinaire à la mairie.

Étaient présents : MM BESSON C, CHIABOT C, DIAZ F, DORIS P, GRITTI C, JACOLIN S, LEMERCIER J, MASNADA C, MEDAVIT G, SIONNET H.

Mme CHATELAIN M-L, DORIS N, MARTIN C, USAL C.

Mme Cecile USAL a été désignée en qualité de secrétaire de séance.

Delibérations 44 à 50

MISE EN PLACE DE LA NOMENCLATURE M57 A COMPTER DU 1ER JANVIER 2024

Monsieur le Maire propose d'adopter la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable de la M57 Abrégée pour le Budget principal à partir du 1^{er} janvier 2024. Celle-ci est obligatoire afin d'uniformiser la comptabilité publique.

Le Conseil accepte à l'unanimité la mise en place de la nomenclature M57.

DEMANDE D'UNE AIDE FINANCIERE A TE38 POUR TRAVAUX DE RENOVATION ENERGETIQUE - PROGRAMME ISERENOV

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que pour mener à bien le projet de rénovation énergétique des fenêtres de la mairie et de l'école, il faut solliciter une subvention auprès de TE38.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

DEMANDE D'UNE AIDE FINANCIERE AU DEPARTEMENT DE L'ISERE POUR LE PROJET « RENOVATION ENERGETIQUE DES FENETRES DE LA MAIRIE ET DE L'ECOLE »

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que pour mener à bien le projet de rénovation énergétique des fenêtres de la mairie et de l'école, il faut solliciter une subvention auprès du Département de l'Isère.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS D'AIDE A L'INVESTISSEMENT DES COMMUNES DEDIE AUX TRANSITIONS POUR LE PROJET « RENOVATION ENERGETIQUE DES FENETRES DE LA MAIRIE ET DE L'ECOLE »

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que pour mener à bien le projet de rénovation énergétique des fenêtres de la mairie et de l'école, il faut solliciter le fond de concours d'aide auprès de Grenoble-Alpes Métropole.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

CREATION D'UN EMPLOI D'ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'en vue de la mise en stage d'un nouvel agent recruté en CDD suite à la mutation d'un agent, il convient de créer un poste d'adjoint administratif à temps complet dans le tableau des effectifs.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

RETRAIT DU DROIT DE PASSAGE

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le propriétaire de la parcelle AD 434, ayant une servitude pour un passage communal, souhaite récupérer sa bande de terrain. Le Maire précise que ce passage ne représente plus aucun intérêt pour la commune et ses habitants car il est devenu une impasse. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité d'annuler le droit de passage.

CONVENTION D'ASSISTANCE AU SUIVI ET A LA MISE EN ŒUVRE DES INVESTISSEMENTS ET DE LA GESTION DE L'ÉCLAIRAGE COMMUNAL AVEC GRENOBLE-ALPES METROPOLE

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'une convention est déjà signée avec Grenoble-Alpes Métropoles concernant l'éclairage public. Les prestations évoluent et peuvent aider la commune à remplacer le réseau électrique vieillissant.

Le Conseil accepte, avec 2 abstentions, la signature de la convention d'assistance au suivi et à la mise en œuvre des investissements et de la gestion de l'éclairage public.

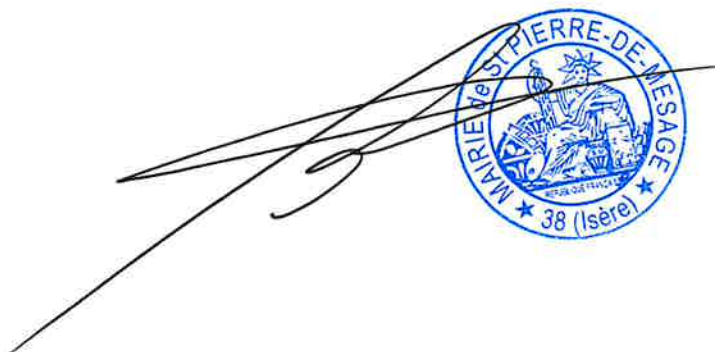
QUESTIONS DIVERSES

Les demandes de subvention des associations n'ayant pas encore toutes été adressées à la maire, la délibération les concernant est reportée au printemps 2024.

SEANCE CLOTUREE A 20H09

A St Pierre de Mésage,
Le 12 octobre 2023.

Le Maire,
Christian MASNADA

The image shows a handwritten signature in black ink, which is somewhat stylized and extends across the page. To the right of the signature is a circular official stamp in blue ink. The stamp contains the text 'MAIRIE DE ST PIERRE-DE-MESAGE' around the top edge, a central emblem featuring a figure and a sun, and '38 (Isère)' at the bottom. The stamp is partially obscured by the signature.